architecture
urbanisme
paysage

NANCY
COUR BONSECOURS
258, Av. DE STRASBOURG
54000 NANCY
TEL 03 83 85 60 60
FAX 03 83 85 60 69

Vu pour être annexé à la délibération N°.....
du Conseil Municipal de MAREUIL-SUR-AY
en date du
approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Le Maire,

7 Annexes sanitaires

Plan Local d'Urbanisme
Commune de MAREUIL-SUR-AY

Commune de Mareuil-sur-Aÿ
Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Annexes Sanitaires

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1.1. Ressources

Compte tenu des problèmes de qualité (la teneur en nitrates dépassait les normes) le forage situé au nord de l'agglomération de MAREUIL-SUR-AŸ a été abandonné, de même que celui desservant AŸ.
La commune est alimentée par le captage de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne sur le champ captant du SYMEB situé à BISSEUIL depuis 1987. L'eau pompée est refoulée vers un réservoir de 500 m3 situé à la limite des communes de MAREUIL-SUR-AY et BISSEUIL.

Ce réservoir dessert gravitairement les réservoirs de MAREUIL-SUR-AY (330 m3) situés au Nord-Est de la Commune puis ceux d'AŸ (1 200 m3).

L'alimentation en eau est prise en charge par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne qui exerce la compétence *eau potable* : création, gestion et entretien de réseaux d'alimentation en eau potable (AEP).
Elle finance donc les travaux relatifs aux unités de production d'eau, aux ouvrages de stockage et des réseaux de distribution d'eau.
La Champenoise de Distribution d'Eau et d'Assainissement assure les prestations de : production, élévation, distribution, branchements, compteurs et gestion clientèle.

La capacité de stockage est donc de 2 030 m3 et correspond à presque deux jours de consommation moyenne actuelle (ou une journée de consommation de pointe).

À partir des réservoirs de MAREUIL-SUR-AŸ, un réseau de distribution gravitaire dessert l'ensemble de la Commune. Ce réseau est maillé, il est composé d'environ 9 Km de canalisations de diamètres 50 à 200 mm.

1.2. Réseau d'adduction et de distribution

La population desservie par le réseau est d'environ 5 300 habitants (1139 habitants pour la Commune de MAREUIL-SUR-AŸ en 2005 et de 4175 habitants pour la Commune d'AŸ.)

La consommation annuelle totale est d'environ 400 000 m3 et correspond à une moyenne journalière de 1 100 m3. Les consommations de pointe atteignent 500 m3/j à MAREUIL-SUR-AŸ et 1 500 m3/j à AŸ (en période de vendanges).

Le tableau ci-dessous reprend les contrôles sanitaires de la DDASS et de l'autosurveillance du délégataire effectués sur 3 points : à la ressource (forage), en production (sortie de réservoirs) et en distribution (robinet). Le taux de conformité des analyses officielles permet de juger de la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Paramètres	Contrôle DDASS	Autosurveillance (délégataire + analyse suppl)	Taux de conformité
Microbiologique	73	94 + 14	100%
Physico-chimiques	790	355 + 42	100%

1.3. Etat futur

Elles seront alimentées à partir des conduites principales du réseau de distribution existant, par l'intermédiaire de canalisations dont le diamètre devra tenir compte de la bonne desserte en débit et pression de ces zones, ainsi que de la protection incendie « grand secours ».

Bilan :

	Zones	Population	consommation
Habitat	urbaines	1139 hab	Environ 340 m3/jour
	A urbaniser	150 hab	45 m3/jour
Activités	urbaines	9 hectares	135 m3/jour
	A urbaniser	8 hectares	120 m3/jour

A terme, la consommation journalière est estimée à 640 m3/jour au regard des zones urbaines et à urbaniser.

Les équipements en matière d'A.E.P, satisfont aux besoins actuels de la Commune de MAREUIL-SUR-AŸ.

ASSAINISSEMENT

1.4. Les acteurs

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne assure pour l'ensemble de ses communes la compétence assainissement : Création, gestion et entretien de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans la limite des zones urbanisées et traitement des eaux usées et des effluents autres que domestiques.
La Champenoise de Distribution d'Eau et d'Assainissement assure les prestations de :
Dépollution, de réseau, de refoulement, de relèvement et de gestion clientèle.
Les eaux de ruissellement du vignoble sont gérées par la commune.

1.5. Les eaux usées

Ce réseau est composé d'environ 8 Km de canalisations de type séparatif diam. 200 à 250 mm équipé actuellement de 3 postes de refoulement et desservant l'ensemble des habitations. Il ne collecte uniquement que les eaux usées, les eaux pluviales faisant l'objet d'une destination directe au milieu naturel, la rivière Marne.

Le traitement des eaux usées se fait grâce à une station d'épuration à boues activées située sur le territoire communal d'Aÿ. Cette station, construite en 1978 possède une capacité de 9500 habitants. Toutefois, cette station ne répond plus aux normes environnementales en vigueur et traite en période de vendanges d'importantes quantités d'effluents, ce qui peut correspondre à une charge de pollution équivalente 30 000 habitants.

D'une capacité nominale de 39 000 EH, la nouvelle station d'épuration traitera plus rigoureusement l'azote et le phosphore.
Cette nouvelle station permettra de gérer et de traiter des flux très variables en terme de charges hydrauliques et polluantes

1.6. Les eaux pluviales

Ce réseau est composé de canalisations gravitaires diam. 300 à 1 200 mm.
Les équipements en matière d'assainissement-eaux usées satisfont aux besoins actuels de la Commune de MAREUIL-SUR-AŸ.

Gestion des eaux de ruissellement provenant des vignobles :

Une ASA (Association syndicale autorisée) est en train de se mettre en place.
A l'heure actuelle, 5 bassins sont existants :

- Lieu-dit « le Trouilly » : l'un au nord de la zone et l'autre à proximité du giratoire,
- A l'est du lotissement « les Carelles »
- Au lieu-dit « le Chemin du Bois »,
- Le long du chemin rural n°14.

L'été dernier, la commune de Mutigny a aménagé un bassin d'orage afin d'empêcher les inondations récurrentes en aval de Mareuil-sur-Aÿ.

L'eau s'étend dans le bassin ce qui permet d'écrêter la descente en volume vers Mareuil.

Résoudre en amont ce problème d'inondation de Mutigny vers Mareuil-sur-Aÿ était la condition préalable à la création d'une Association syndicale autorisée (ASA) pour le bassin-versant Mareuil-sur-Aÿ/Mutigny.
Cette ASA regroupe environ 200 vignerons et propriétaires fonciers du secteur.
L'objectif est de créer un fond commun afin de pouvoir entreprendre des travaux hydrauliques sur le vignoble, des réfections de voirie, la création de bassins de réception d'eau.
L'hydraulique du vignoble passe également par l'enherbement, le charruage ou encore l'utilisation de copeaux.
Les premiers travaux devraient débuter en 2009.

2. RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers de la Marne approuvé le 18 juin 1996 a fait l'objet d'une révision adoptée par la commission consultative lors de sa séance du 25 juin 2002.
Il a été approuvé le 18 décembre 2003 par arête préféctoral.

Ce plan a pour objet:

- de prévenir ou de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits,
- d'organiser le transport des déchets et de limiter en distance et en volume,
- de valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- d'assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opération des productions et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

2.1. Le ramassage des ordures ménagères

Le ramassage a lieu toutes les semaines pour l'ensemble des déchets, à l'exception du verre, collecté tous les quinze jours.

Les ordures résiduelles et les déchets verts sont collectés par la société Sita Dectra.
Les journaux et les emballages sont pris en charge par la société Édinord.
La verre est collecté par la Suipasse de Récupération.

2.2. Le traitement des ordures ménagères

Les déchets sont ensuite transférés au centre de Pierry, puis au SYVALOM, pour les ordures résiduelles et les bio-déchets.

Les journaux et les emballages sont transférés au centre de tri Chazelle de Saint-Brice Courcelles.
Le verre est traité au centre S.A. Pathé à Reims.

3. DÉFENSE INCENDIE

Pour assurer une défense incendie correcte, la Commune doit disposer d'une réserve incendie de 120 m3 disponible en 2 heures. Ce volume doit être disponible au niveau des réservoirs, où il pourra être assuré par la mise en route de la station de pompage (d'un débit de 200 m3/h).

Des poteaux d'incendie diam. 100 m/m sont implantés sur le réseau et assurent la défense incendie du village.

COMMUNE DE MAREUIL SUR AY

ESSAI DES APPAREILS DE DÉFENSE INCENDIE

	Rue	Situation		Pression statique	Pression à 60 m3/h	Débit à 1 bar	Date de l'essai
1	Rue du Pont	Rue de Châlons	PI 100	4,6		69 m3/h	12/02/97
2	Rue Corbier	Rue d'Avenay	PI 100	3,9		140 m3/h	12/02/97
3	Rue d'Avenay	Bld de l'Est	PI 100	3,1		156 m3/h	12/02/97
4	Rue Duval	devant n°42	PI 100	en réparation			
5	Rue Billecart	Bld du Nor	PI 100	4,7		122 m3/h	12/02/97
6	Clos des Carelles	au fond	BI 100	4	0,5	55 m3/h	12/02/97
7	Rue des Carelles	carrefour CD 1er	PI 100	5		61 m3/h	12/02/97
8	Zone artisanale		PI 100	5		62 m3/h	12/02/97
9	Parking parc Sports	carrefour CD 1er	PI 100	5		63 m3/h	12/02/97
10	la Pépinière		PI 100	5		65 m3/h	12/02/97
11	les 18 Arpents	sur la place	PI 100	5	0,5	58 m3/h	12/02/97
12	Les Allées du parc	face n°13	PI 100	4,5		65 m3/h	12/02/97

Pour assurer une défense incendie correcte, la commune doit disposer d'une réserve incendie de 120 m3 disponible en deux heures.

Ce volume doit être disponible au niveau des réservoirs, où il pourra être assuré par la mise en route de la station de pompage (d'un débit de 200 m3/h)

Des poteaux et bouches d'incendie diam. 100 m/m sont implantés sur le réseau et assurent la défense incendie du village.